

PREFECTURE DE L'OISE

Beauvais, le 19 mars 2010

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Mme BOUTROUILLE
Tel : 03 44 06 12.63
Fax : 03 44 06 12 56
marie-claude.boutrouille@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires
(pour information à Madame et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement)

Objet : Indemnité représentative de logement des instituteurs – exercice 2010.

Comme chaque année, je vous demande de bien vouloir consulter votre conseil municipal et l'inviter à émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour 2010, s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A titre indicatif, je vous précise que le taux d'augmentation retenu en 2009 était de 2,00 %. Pour l'année 2010, le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac est estimé à 1,20 %.

Par ailleurs, je vous rappelle que le montant de la dotation de compensation versée aux communes en 2009 pour les instituteurs logés (DSI) était de 2 779 €.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer, **pour le 16 mai 2010**, la délibération de votre conseil municipal à la Sous-Préfecture de votre arrondissement, ou à la Préfecture – Direction des Relations avec les Collectivités Locales – 2^{ème} bureau, pour les communes de l'arrondissement de Beauvais.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire général,

Signé

Patricia WILLAERT